

Axes d'intervention

Axes d'intervention intersectorielle

- Assurer un environnement politique, économique, juridique et social favorable au développement du secteur privé.
- Assurer l'accès à la propriété et la sécurisation foncière dans les grands bassins de production en priorité.
- Assurer la protection de l'environnement, et tenir compte des facteurs dus au changement climatique.
- Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de la filière, ainsi que la coordination des interventions.

Axes d'intervention spécifiques au secteur agricole

- Intensifier et moderniser les modes de production ;
- Augmenter les superficies rizicoles
- Améliorer les infrastructures rurales d'irrigation et de désenclavement ;
- Renforcer l'appui, le conseil ou l'encadrement des producteurs ;
- Préserver les ressources naturelles, notamment la réduction du tavy ;
- Développer les échanges commerciaux, et promouvoir la contractualisation entre producteurs et opérateurs.

Zones d'intervention prioritaires

Six régions agro-écologiques : le Nord, le Nord Ouest, le Centre ouest, les Hauts Plateaux, l'est et l'Alaotra.

Mise en œuvre de la SNDR...

Mise en place d'un Point Focal, d'un Task Force pour l'organisation et la coordination de la mise en œuvre.

Point focal : Le Secrétaire Général du MinAgri

Membres Task force :

- représentants de différents ministères : Ministère de l'Agriculture (Chef de file), Ministère du Commerce, Ministère de l'Economie et de l'Industrie, Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie, Ministère de l'Aménagement des Territoires et de la Décentralisation, Ministère de l'Eau.

- représentants d'autres organismes : GSRI, ODR, PCP-RIZ, .

Les activités sont présentées et validées au sein d'une Assemblée générale intégrant le secteur privé, les Organisations professionnelles agricoles, les projets programmes en plus des différents ministères du task force

Aperçu des activités du Task force :

Aligner les besoins et les ressources, analyser les gap et identifier les priorités d'intervention au niveau de la filière; alignement au CAADP



Elaborer les notes conceptuelles des priorités identifiées en vue d'une planification future et d'éventuel financement



Opérationnaliser les interventions à travers les sources de financement existantes, le Gouvernement, les partenaires de développement et le secteur privé.



MINISTERE DE
L'AGRICULTURE



COALITION FOR AFRICAN
RICE DEVELOPMENT

INITIATIVE CARD A MADAGASCAR



Coalition for African Rice Development CARD
secretariat, C/O AGRA, Eden Square, Block 1, 2nd Floor,
PO Box 66773, Westlands, 00800 Nairobi Kenya
WWW.riceforafrica.org

Point focal : Ministère de l'Agriculture,
Antananarivo 101, Anosy, Madagascar.
sg.minagri@agriculture.gov.mg
www.agriculture.gov.mg

Qu'est ce que la CARD?

La CARD Coalition for African Rice Development est un groupe consultatif de Bailleurs de fonds bilatéraux et Multilatéraux et d'Institutions Internationales.

La CARD vise le doublement de la production du riz en Afrique sub-saharienne de 14 à 28 millions de tonnes, de 2008 à 2018 tout en respectant totalement l'appropriation et le leadership Africains: Alignement au CAADP, participation à l'AfricaRice, FARA et à la CARD

Approches ...

Les quatre piliers de l'approche sont:

- Prise en compte de tous les aspects de la chaîne de valeur sur la base d'analyse systématique.
- Paquets techniques pour l'amélioration du rendement adapté aux zones agro-écologiques de chaque pays comme les zones irriguées, les bas-fonds pluviaux, les plaines pluviales.
- Développement de capacité des ressources humaines et institutionnelles aussi bien que la promotion d'un environnement incitatif pour le développement du riz
- Promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Tous les aspects de La chaîne de valeur

Intrants
Technologie au champs
Post-récolte
Marketing

ZPAs Riz

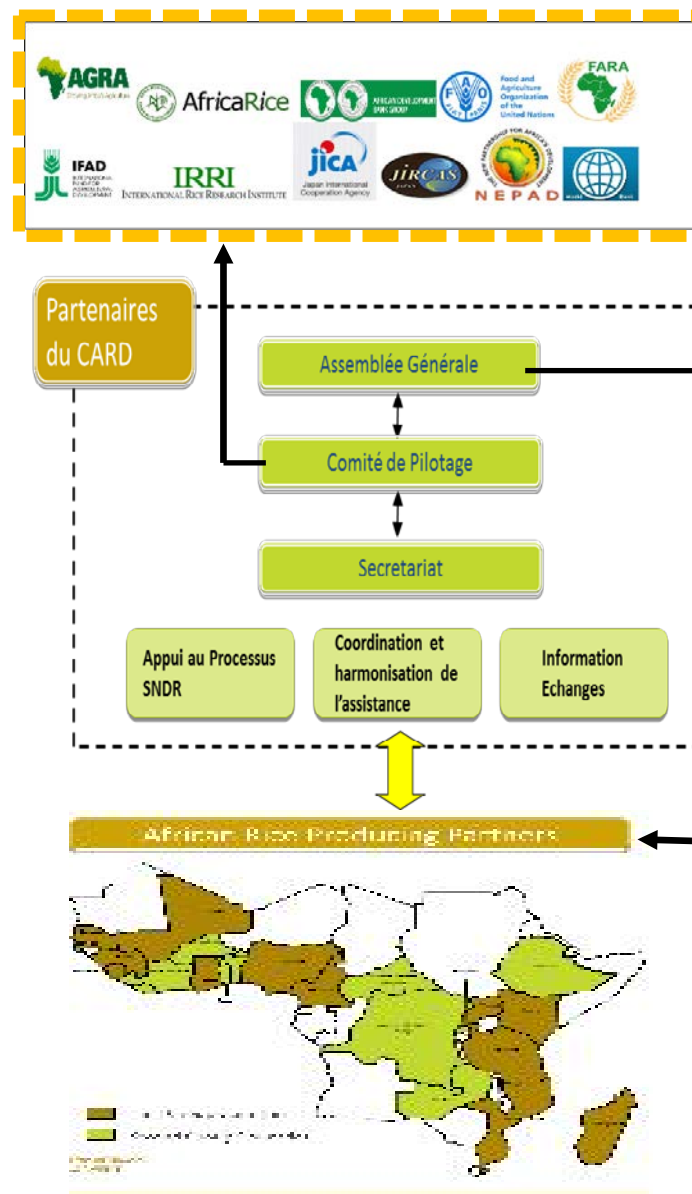
Irrigué
Bas-fonds en pluvial
Plaines en Pluvial

Développement des Capacités

Coopération Sud-Sud

Parties prenantes ...

Les principales parties prenantes du CARD sont les partenaires de développement incluant le secteur privé et les partenaires pour la production du riz en Afrique. La structure d'organisation comprend l'Assemblée générale, le comité de pilotage et le Secrétariat.



Stratégie Nationale de Développement Rizicole SNDR - Madagascar

Historique

- Novembre 2008 – 20 janvier 2009:** Elaboration SNDR par le Task Force Interne
- 30 novembre – 01 décembre 2009 :** Atelier de Lancement du processus de mise en œuvre de la SNDR.
- Participation aux 3 AG du CARD**
- Séances de travail périodiques**

Objectifs globaux

Contribuer à la sécurité alimentaire dans toutes les régions

- Contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- Améliorer les revenus et la situation des acteurs de la filière.
- Tripler la production rizicole de 2008 à 2018

Objectifs spécifiques :

- Satisfaire la consommation intérieure
- S'ouvrir au marché d'exportation

Résultats attendus :

- R1 : Production nationale augmentée
R2 : Acteurs de la filière professionnalisés
R3 : Environnement institutionnel et juridique incitatifs
R4 : Marché accessible

Approche retenue

Assurer un développement de la riziculture pluviale, avec comme option la disparition de la culture de tavy, et une augmentation substantielle des superficies de riziculture irriguée et de bas-fonds.